

## **CHÔMAGE ET RETOUR À L'EMPLOI APRÈS CINQUANTE ANS :** *une moindre exposition au chômage, des difficultés pour retourner en emploi*

.....

- **Le chômage des quinquagénaires est plus faible que celui des plus jeunes, en partie grâce aux retraits anticipés d'activité, nombreux après 55 ans. Les salariés âgés sont mieux protégés par leur statut et leur ancienneté en cas de dégradation de la conjoncture, mais peinent à revenir en emploi quand la situation s'améliore.**
- **Davantage frappés par le chômage de longue durée, ils sont en outre plus nombreux à se désengager de la recherche active d'un emploi, considérant que leur âge est un obstacle pour une nouvelle embauche.**
- **Les inégalités entre hommes et femmes sur le marché du travail s'accroissent après 50 ans : les emplois retrouvés par les hommes sont plus souvent des contrats à durée indéterminée à temps complet, tandis que les femmes se voient davantage proposer des contrats aidés à temps partiel, faiblement rémunérés.**

.....

Avec un taux de chômage de 7 % à fin juin 2003, contre 9,5 % pour l'ensemble de la population, les personnes âgées de plus de 50 ans semblent moins touchées par le chômage. Elles sont 366 500 inscrites à l'ANPE en catégorie 1, soit 15 % de l'ensemble des demandeurs d'emploi. Si ce chômage peut sembler modéré, c'est en partie dû aux spécificités du marché du travail en fin de carrière. Des dispositifs permettent en effet à de nombreuses personnes qui ont perdu leur emploi de se retirer du marché du travail à partir de 55 ans. C'est le cas d'une partie des préretraites mais, surtout, de la dispense de recherche d'emploi, qui permet fin 2002 à 380 000 chômeurs de plus de 55 ans de continuer à percevoir leur indemnisation sans être tenus de rechercher un emploi. Ces derniers ne répondent donc plus à la définition du chômage et ne sont

plus comptabilisés comme demandeurs d'emploi [1].

## Les chômeurs âgés sont plus éloignés de l'emploi

Les chômeurs de plus de cinquante ans sont majoritairement des chômeurs de longue durée : près des deux tiers sont au chômage depuis plus d'un an début 2003 (1), situation qui ne concerne qu'un peu plus de 40 % de l'ensemble des chômeurs. Ce désavantage lié à l'âge est particulièrement net lorsque l'on observe le chômage de très longue durée (plus de 2 ans) dans lequel se trouvent plus de 40 % des chômeurs quinquagénaires, contre un peu plus de 20 % des autres.

C'est la conséquence des difficultés qu'ils ont, une fois au chômage, à retrouver un emploi (encadré). D'un côté, les propositions de recrutement sont peu en phase avec leurs attentes : les offres d'emploi déposées à l'ANPE sont pour plus de la moitié destinées à pourvoir des emplois temporaires ou occasionnels et ne correspondent donc pas au type d'emploi perdu que les demandeurs de plus de 50 ans essaient de retrouver. Il s'agissait en effet d'un emploi stable dans la majorité des cas, alors que les plus jeunes sont souvent au chômage suite à la fin d'un emploi à durée déterminée ou d'une mission d'intérim. D'autre part, les entreprises sont réticentes à recruter des salariés âgés [2]. En effet, les qualités que les entrepreneurs leur reconnaissent sont surtout le fait d'employés que l'on connaît depuis longtemps : expérience, meilleure connaissance du monde du travail, loyauté. Elles entrent moins en compte pour un recrutement. Ces pratiques se traduisent par un poids structurellement plus fort des quinquagénaires dans les entrées à l'ANPE que dans les embauches (graphique 1). Cet écart augmente d'ailleurs depuis quelques années, indiquant que la situation globale des plus âgés sur le marché du travail s'aggrave.

Encadré

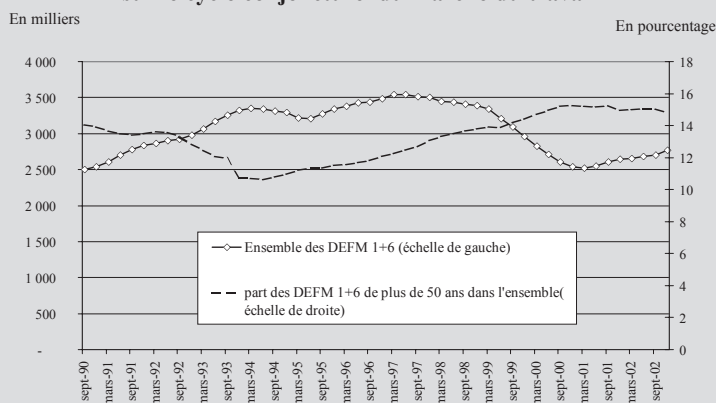
### LE CHÔMAGE DES QUINQUAGÉNAIRES RÉAGIT AVEC RETARD À LA CONJONCTURE ÉCONOMIQUE

Le chômage des plus de 50 ans augmente moins vite que celui des plus jeunes quand la conjoncture se dégrade, et décroît plus tardivement quand elle s'améliore (cf. graphique).

En période de fortes difficultés économiques, comme ce fut le cas dans la première moitié des années 1990, les plus de cinquante ans sont épargnés dans un premier temps par la flambée de chômage et leur part dans l'ensemble des demandeurs d'emploi diminue. Ils le doivent à leur insertion plus solide dans l'emploi. Beaucoup plus souvent que les jeunes en contrats de travail à durée indéterminée, ils ne sont pas en première ligne des suppressions d'emploi quand l'entreprise rencontre des difficultés, les employeurs se séparant d'abord des travailleurs sous statut précaire.

Mais quand la conjoncture redevient favorable, les premières embauches sont aussi à durée déterminée et bénéficient surtout aux jeunes chômeurs. Le chômage des plus de 50 ans est donc symétriquement moins réactif aux embellies sur le marché du travail. Ainsi, alors que le nombre de demandeurs d'emploi commence à baisser à partir de la fin 1997, celui des inscrits de plus de cinquante ans ne décroît qu'à partir du second semestre de 1999. Dans l'intervalle, leur poids dans l'ensemble des demandeurs d'emploi s'accroît. Ce décalage est aggravé par un marché du travail structurellement peu dynamique à l'embauche pour les personnes en fin de carrière.

#### Le chômage des quinquagénaires est en retard sur le cycle conjoncturel du marché du travail



Source: Dares, statistique Marché du travail.

Le régime de l'assurance-chômage a d'ailleurs reconnu leurs difficultés spécifiques en prévoyant pour eux des durées d'indemnisation plus longues. Ainsi, fin septembre 2002, 70 % (2) d'entre eux sont indemnisés, contre 52 % des plus jeunes. Cependant, la dernière convention d'assurance-chômage a réduit cet avantage relatif en ne garantissant plus le maintien de l'indemnisation jusqu'à la retraite à taux plein aux chômeurs de plus de 55 ans ayant eu une carrière longue.

### Une recherche d'emploi moins active

Les difficultés que les chômeurs âgés rencontrent pour revenir sur le marché du travail entraînent chez eux une démotivation certaine. En effet, la recherche

d'emploi est moins active au fur et à mesure que l'âge s'élève (tableau 1). Ainsi, les personnes de plus de 50 ans qui se déclarent chômeurs cherchent moins souvent un emploi que les quadragénaires, près d'un tiers d'entre elles renonçant même à toute recherche. Même celles qui continuent à effectuer des démarches pour retrouver un emploi sont moins actives que les plus jeunes : si 40 % des 40-49 ans ont fait plus de 5 démarches au cours du mois de référence, ce n'est le cas que de 33 % des 50-59 ans. Ce comportement moins dynamique joue sans doute en retour sur les résultats

(1) - Source : enquête emploi, Insee, premier trimestre 2003.

(2) - Taux établi hors dispensés de recherche d'emploi.

des démarches entreprises, contribuant à expliquer les longues durées d'inscription au chômage.

Après 55 ans, les chômeurs intériorisent la discrimination liée à l'âge et considèrent d'eux-mêmes qu'ils sont trop âgés pour être recrutés (tableau 2). Pour eux, cette raison arrive loin devant les problèmes de santé pour expliquer le fait qu'ils ne recherchent plus d'emploi : le critère de l'âge l'emporte sans doute sur celui de la santé dans la manière dont ils perçoivent leur situation vis-à-vis de l'emploi. En outre, un bon nombre des plus de 55 ans dont la santé est défaillante a déjà quitté le marché du travail.

### Le retour à l'emploi après 50 ans : plutôt un choix pour les hommes, une nécessité pour les femmes

Une fois sur quatre, quand un quinquagénaire au chômage quitte les listes de demandeurs d'emploi de l'ANPE, c'est pour se retirer du marché du travail [3] car il a souvent atteint l'âge de la dispense de recherche d'emploi. Pour certains, le chômage n'est d'ailleurs qu'une rapide transition entre l'emploi et l'inactivité : ceux qui suivent ce parcours ont une durée d'inscription beaucoup plus faible que les autres sortants du même âge. Parmi eux, les hommes passent plus rapidement du chômage vers l'inactivité que les femmes. Ces dernières restent inscrites plus longtemps à l'ANPE et cherchent davantage à se maintenir en situation d'activité après 50 ans : elles sont 18 % à pratiquer une activité réduite, contre 9 % des hommes du même âge, cette différence augmentant avec l'âge. Elle peut s'expliquer par le fait que les femmes âgées ont davantage besoin de compléter leur carrière et de continuer à accumuler des droits à pension, tandis que beaucoup d'hommes du même âge ont déjà derrière eux une vie professionnelle aboutie et peuvent prétendre

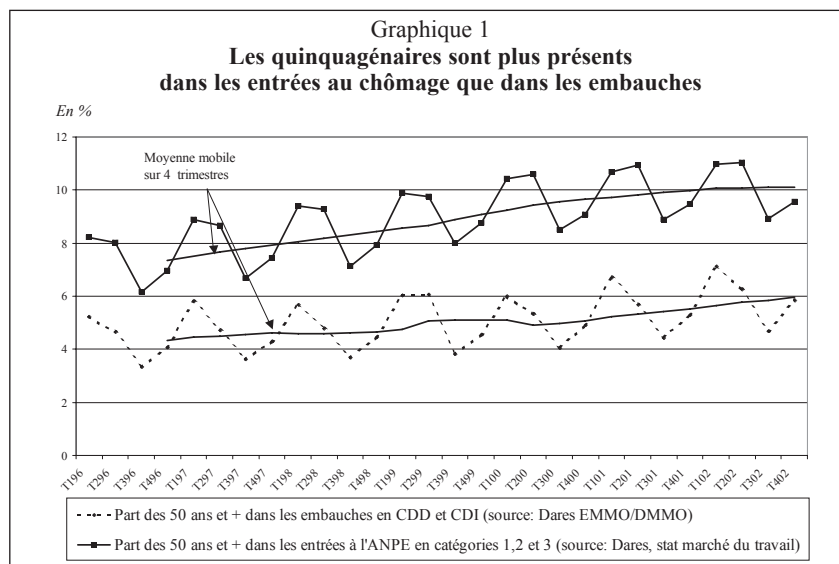


Tableau 1  
Attitude vis-à-vis de la recherche d'emploi

Sur 100 personnes se déclarant chômeurs :	En pourcentage	
	40-49 ans	50-59 ans
Sont inscrites à l'ANPE .....	89	89
Déclarent chercher un emploi .....	87	64
Ont fait des démarches au cours du mois .....	69	47
Ne cherchent pas d'emploi et ne souhaitent pas travailler ..	7	30

Source : enquête emploi 2002, Insee.

Tableau 2  
Raison principale de la non recherche d'emploi

Sur 100 personnes au chômage déclarant ne pas rechercher d'emploi :	En pourcentage		
	40-49 ans	50-54 ans	55-59 ans
Sont indisponibles temporairement sur le marché du travail .....	23	9	2
Ont des problèmes de santé .....	33	34	17
N'ont pas le droit (préretraités) .....	0	1	5
Se jugent trop âgées pour les employeurs .....	3	23	43

Source : enquête emploi 2002.

à des dispositifs de retraits d'activité. Au total, le retour en emploi ne concerne que le tiers des quinquagénaires qui sortent des listes de l'ANPE, contre la moitié des plus jeunes [3]. Il s'agit surtout d'hommes qui ont un niveau de formation plus élevé que la moyenne des demandeurs d'emploi du même âge.

Les hommes de plus de 50 ans décrochent un peu plus souvent un contrat à durée indéterminée que les plus jeunes (tableau 3). Pour les femmes âgées, le retour à l'emploi a lieu sur un contrat aidé dans un cas sur cinq, contre seulement un cas sur dix pour les plus jeunes. En outre, elles reprennent beaucoup moins souvent que les

hommes des emplois à temps complet : si 85 % des retours à l'emploi chez les hommes se font à temps plein, cette proportion n'est que de 54 % pour les femmes. Présente à tout âge, cette différence s'accroît après 50 ans, pour partie sous l'effet de ces mêmes contrats aidés, souvent proposés aux femmes sous la forme d'un temps partiel.

Le retour à l'emploi s'effectue plus fréquemment pour les quinquagénaires que pour les plus jeunes dans les métiers du BTP ou des services aux particuliers (graphique 2). La construction est en effet un secteur qui connaît des difficultés de recrutement et qui peine en particulier à attirer une

main-d'œuvre jeune. Plus de 20 % des hommes de plus de 50 ans y retrouvent un emploi, contre 14 % des plus jeunes. Mais c'est surtout le secteur des services aux particuliers, dans lequel de nombreux contrats aidés sont créés, qui offre une solution aux chômeuses âgées : 37 % d'entre elles s'y réinsèrent, contre un quart de leurs cadettes.

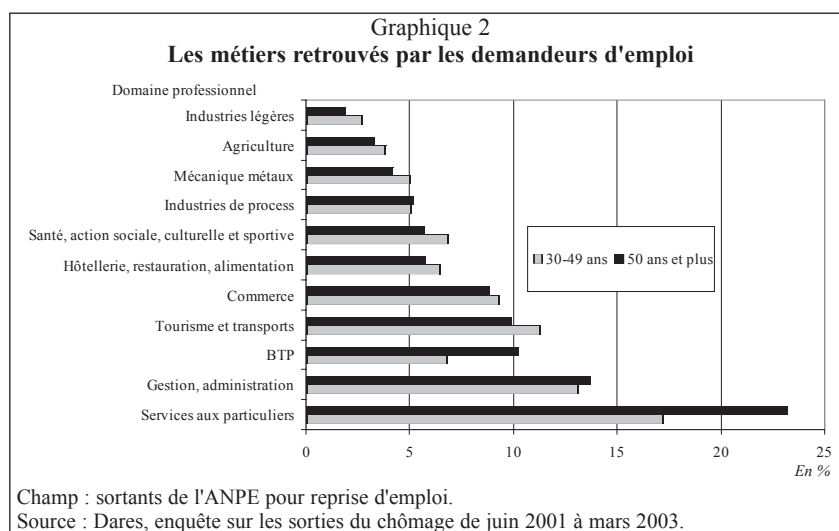
À tout âge, l'emploi retrouvé à la sortie du chômage est plus rémunérateur pour les hommes que pour les femmes (tableau 3), mais cet écart s'accroît avec l'âge. Ceci confirme qu'après cinquante ans le marché du travail est plus difficile aux femmes qu'aux hommes. En effet, l'avantage salarial habituellement conféré par l'âge ne persiste après le chômage que pour les hommes. Par l'effet de mécanismes de sélection (se maintenir ou non sur le marché du travail, accepter ou non un emploi mal rémunéré), la reprise d'emploi des chômeuses quinquagénaires s'effectue, quant à elle, dans des conditions financières moins avantageuses que celles des plus jeunes.

Les hommes seraient donc davantage en position de choisir entre un retour en emploi dans des conditions de travail favorables et intéressantes et un retrait d'activité sans baisse de leurs revenus. En revanche, de nombreuses femmes se maintiendraient sur le marché du travail, contraintes par la nécessité de continuer à accumu-

Tableau 3  
Les femmes âgées retrouvent des emplois moins bien rémunérés que les hommes

	Hommes		Femmes	
	30-49 ans	50-64 ans	30-49 ans	50-64 ans
<b>Nature du contrat</b>				
CDI .....	40	45	37	36
CDD .....	31	24	35	26
Intérim .....	17	16	8	3
Emploi aidé .....	5	7	10	21
Autre (vacation, emploi saisonnier...)	7	8	10	14
<b>Total .....</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>
<b>Salaire mensuel de l'emploi retrouvé (salariés à temps plein)</b>				
Moins de 762 euros .....	5	7	15	24
Entre 762 et moins de 1 143 euros	44	38	59	53
Entre 1 143 et moins de 1 524 euros ..	30	29	18	16
Plus de 1 524 euros .....	21	26	8	7
<b>Total .....</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

Champ : sortants de l'ANPE pour reprise d'emploi.  
Source : Dares, enquête sur les sorties du chômage de juin 2001 à mars 2003.



ler des cotisations au titre de l'assurance-vieillesse, sans pouvoir compter sur une indemnisation suffisante pour attendre un emploi

correspondant davantage à leur souhait.

David ANGLARET,  
Sandra BERNARD, (DARES).

## Bibliographie

- [1] Anglaret D. (2001), « Les quinquagénaires entre l'activité et la retraite », *Premières Synthèses*, n° 41.2, Dares.
- [2] Richet-Mastain L., Brunet F. (2002), « L'âge des salariés joue surtout à l'embauche », *Premières Synthèses*, n° 15.3, Dares.
- [3] Chazal J., Lacroix J., Poujouly C. (2003), « Les sorties du chômage vers l'emploi », *Premières Synthèses*, n° 11.1, Anpe-Dares.

PREMIÈRES INFORMATIONS et PREMIÈRES SYNTHÈSES sont éditées par le Ministère des affaires sociales, du travail et de la solidarité, Direction de l'animation de la recherche des études et des statistiques (DARES) 39-43, quai André Citroën, 75902 Paris Cedex 15. Tél. : 01.44.38.23.11 ou 23.14. Télécopie : 01.44.38.24.43. www.travail.gouv.fr (Rubrique Études et Statistiques) - Directeur de la publication : Annie Fouquet.  
Secrétariat de rédaction : Evelyn Ferreira et Francine Tabaton. Maquettistes : Daniel Lepasant, Guy Barbut, Thierry Duret. Conception graphique : Ministère des affaires sociales, du travail et de la solidarité. Flashage : AMC, Paris. Reprographie : DARES.  
Abonnements : La Documentation Française, 124 rue Henri Barbusse 93308 Aubervilliers Cedex. Tél. : 01.40.15.70.00. Télécopie : 01.40.15.68.00 - www.ladocumentationfrancaise.fr  
PREMIÈRES INFORMATIONS et PREMIÈRES SYNTHÈSES - Abonnement 1 an (52 n°) : France (TTC) 112 €, CEE (TTC) 118,10 €, hors CEE (TTC) 120,20 €. Publicité : Ministère des affaires sociales, du travail et de la solidarité. Dépôt légal : à parution. Numéro de commission paritaire : 3124 AD. ISSN 1253 - 1545.